

homme d'avant-garde, conscient de la nécessité d'instituer le régime sans tarder. Il ne perdait pas de vue les quatre points essentiels du projet de loi relatif au régime d'assurance frais médicaux et il pouvait compter sur l'entier appui du premier ministre. Ni l'un ni l'autre ne voulait démordeur de la date ou des principes du bill. La date était toujours fixée au 1^{er} juillet 1967, pour le centième anniversaire du Canada, et les principes demeuraient immuables.

Nous avons vu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social donner ce qu'il y a de plus précieux et de plus indispensable pour notre pays actuellement—une orientation. Puis, cet automne, nous avons vu le ministre succomber sous la pression exercée par le ministre des Finances qui s'est révélé une force, grâce à l'appui de grands intérêts financiers et professionnels et de compagnies d'assurance canadiens qui veulent retarder aussi longtemps que possible l'établissement d'un régime d'assurance frais médicaux. Ils ne veulent pas d'un régime authentique d'assurance frais médicaux. Ils n'en voudront jamais. Nous avons vu le ministre des Finances couper simplement l'herbe sous le pied du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en prétendant que l'assurance frais médicaux ne pouvait être instituée cette année. Le voilà aujourd'hui—je veux parler du ministre des Finances—refusant férocelement l'établissement du régime d'assurance frais médicaux. Ses partisans libéraux sont déchirés par le dilemme de l'allégeance entre deux chefs de file.

Au cours de leur récent congrès, les libéraux n'ont pas cherché à dissimuler que leur parti est dépourvu de chef; ils en ont plutôt montré la multiplicité des dirigeants qui les fait s'engager dans toutes les directions à la fois sans aboutir à rien. Ils ne peuvent dissimuler ce fait, en réalité, il y a le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, d'une part, et le ministre des Finances, d'autre part, et entre eux, la masse de libéraux poltrons qui voudraient posséder le courage de défendre leurs principes, mais qui ont peur du ministre des Finances, soutenu par des groupes de pression canadiens qui s'opposent à l'établissement d'un régime d'assurance frais médicaux.

C'est ainsi que notre parti voit la situation. Nous n'avons nullement l'intention d'accéder à ce qu'on nous demande. On nous invite maintenant à adopter en toute hâte une mesure législative qu'on n'a pas l'intention de mettre en vigueur avant au moins un an et demi. La mesure n'entrera peut-être jamais en vigueur avant d'avoir été atténuée au

point de n'être plus un véritable régime d'assurance frais médicaux, du moins pas aux yeux du juge Hall qui a été cité si souvent en cette enceinte. Nous débattons cette mesure législative que le peuple désire. Après avoir donné l'impression que c'est la loi qui sera en vigueur au Canada, le gouvernement se met à la mutiler et fera inscrire dans les recueils de status une mesure toute différente dont l'universalité sera minée. Bien pire, le gouvernement permettra à toutes les sociétés d'assurance à but lucratif de se mettre de la partie et de détruire le fondement même d'un régime complet d'assurance-santé pour tous, faisant de cette mesure une sorte d'institution à but lucratif, comme il l'a fait dans d'autres cas.

Il est tout à fait naïf de prétendre que certains services de ces compagnies d'assurance à but lucratif ne réalisent pas de bénéfices, qu'elles vendent à perte et présentent des trucs pour attirer la clientèle et qu'à ce titre on leur permettra de s'occuper d'assurance au nom des provinces. Il est impossible de séparer les transactions des compagnies d'assurance. Elles demeurent des établissements à but lucratif et elles détruiront la base d'un véritable régime d'assurance frais médicaux si cette mesure législative leur permet de s'occuper d'assurance pour les provinces.

En d'autres termes, on nous demande de contribuer à couler l'assurance frais médicaux et de construire un monument à sa mémoire. Nous n'en ferons rien. Nous sommes en faveur d'un véritable régime d'assurance frais médicaux et nous ne voulons certes pas de la version mutilée qui sera offerte par le gouvernement et qui figurera dans les statuts.

Les gens ont voté pour l'assurance frais médicaux; ils entendent l'obtenir et tous les députés le savent. Les membres de tous les partis, sauf le mien, ont trituré les mots de toutes les manières pour prouver que l'assurance frais médicaux fera un joli cadavre, une chose ratée, comme l'a qualifiée hier soir un membre du parti siégeant à ma droite. On l'a mutilée ici, en faisant semblant de l'approuver. Selon moi, il vaudrait mieux qu'elle soit coulée par ses ennemis avoués que par ceux qui font semblant de l'approuver, car on sait au moins à qui l'on a affaire quand on est aux prises avec des ennemis avoués.

● (2.10 p.m.)

Tous ceux qui s'opposaient au régime d'assurance frais médicaux ont fait précéder leur attaque d'une profession de foi inébranlable en ses principes en prétendant que chacun des citoyens de ce pays avait droit à la